

4)
(N° 166)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1923-1924.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES
ET DES DÉPENSES DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1924 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 5 mars 1924.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à un amendement à apporter au Budget du Congo Belge pour l'exercice 1924.

Cet amendement a pour objet de compléter le texte de l'article 96 du Budget des dépenses ordinaires (tableau III) pour le mettre en concordance avec celui de l'article correspondant du Budget de 1923, article 33.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Colonies,

LOUIS FRANCK.

(1) Projet de loi, n° 68.

AMENDEMENT.

TABLEAU III.

**BUDGET DES DÉPENSES
ORDINAIRES.**

CHAPITRE X.

SERVICE DE L'AGRICULTURE.

Colonisation agricole.

ART. 76.

Achat de plantes, semences, outils, bétail, y compris frais de transport, droits de douane et frais divers. — Subsidés et avances à des colons. — *Frais de propagande et de vulgarisation.* — Augmentation du fonds de emploi destiné à consentir des prêts aux agriculteurs méritants. . fr. 651,000 »

TABEL III.

**BEGROOTING DER GEWONE
UITGAVEN.**

HOOFDSTUK X.

LANDBOUWDIENST.

Landbouwkolonisatie.

ART. 76.

Aankoop van planten, zaden, werktuigen, vee, met inbegrip der vervoerkosten, tolrechten en verscheidene onkosten. — Toelagen en voorschotten aan kolonisten. — *Propaganda en vulgarisatiekosten.* — Vergrooing van het wederbeleggingsfonds bestemd tot het toestaan van geldleeningen aan verdienstelijke landbouwers . fr. 651,000 »

Il est proposé d'ajouter la mention : « *Frais de propagande et de vulgarisation* » à la suite de la phrase du libellé « Subsidés et avances à des colons ».